



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments classés

Question écrite n° 66769

Texte de la question

Offert en 1830 à la France par le vice-roi d'Égypte puis érigé place de la Concorde en 1836, l'obélisque de Paris défie le temps et l'histoire. Ce monolithe de 23 mètres de haut et de 230 tonnes, taillé dans le granit rose des carrières d'Assouan, présente cependant des signes importants de dégradations. Des fissures se sont formées à sa base. Certaines sont anciennes, d'autres plus récentes semblent progresser. C'est pourquoi M. Georges Ginesta demande à M. le ministre de la culture et de la communication de l'informer de l'état de conservation du monument et des restaurations susceptibles d'être menées afin de sauver ce témoignage exceptionnel du génie de la civilisation égyptienne.

Texte de la réponse

L'obélisque de la place de la Concorde à Paris, monument emblématique du paysage parisien, propriété de l'État, fait l'objet d'une attention particulière des services du ministère de la culture et de la communication et notamment de l'architecte des bâtiments de France en charge du 8e arrondissement. Les fissures signalées sont de plusieurs ordres. Une fissure géologique affectant le monolithe proprement dit avait fait l'objet en 1836 d'un ragréage. Par ailleurs, la répartition inégale du poids du monolithe sur son socle de granit entraîne une lente fracturation de celui-ci. Une surveillance électronique du monument a été mise en place, permettant de contrôler sa stabilité. Les relevés issus de cette surveillance ne montrent pas à ce jour d'évolution préoccupante. L'état de conservation de l'obélisque n'inspire donc actuellement pas d'inquiétude. Une opération portant sur la restauration des parements, la reprise du socle et l'installation d'une protection contre la foudre est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66769

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11883

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8531